

Droit à la déconnexion

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Tous professionnels du secteur Sanitaire, Social et Médico-social.

Durée

2 jours

Date limite d'inscription

01/12/2020

Lieux & dates

☞ Groupe 1

IFMES - Rivière L'Or - 97212 SAINT-JOSEPH

Les 8 & 9 déc. 2020

☞ Groupe 2

IFMES - Rivière L'Or - 97212 SAINT-JOSEPH

Les 15 & 16 déc. 2020

Interlocuteur Opcos Santé

VALONY Isabelle

isabelle.valony@opco-sante.fr

06996089.14.02

Intervenants

☞ Mario AUGUSTE-CHALERY

☞ Anna TOTO-GRANVILLE

Contexte

Épuisement, stress, agressivité... Les impacts d'une hyper connexion sont nombreux.

Afin, de pallier aux excès, la loi du 8 août 2016, a introduit un droit à la déconnexion.

Qu'en est-il et que contient-il ? Comment détecter les signes d'une hyper connexion ? Quels moyens de prévention mettre en place ?

Nous vous proposons, une approche vous permettant de répondre à ce nouvel enjeu de santé publique.

Objectifs

La formation doit permettre aux participants :

- Définir le droit à la déconnexion et connaître la réglementation ;
- Identifier les situations à risques liées à l'hyper connexion ;
- Savoir réagir face à des situations à risques ;
- Mettre en place des actions de prévention ;
- Instaurer des règles d'usages et faire respecter le droit à la déconnexion.

Prérequis

Aucun prérequis

Contenu

Angle juridique

1. Définir le droit à la déconnexion et connaître la réglementation

- ☞ Rappel des notions essentielles sur le temps de travail : temps de travail effectif, durée légale du travail, durée maximale, astreinte, trajet...
- ☞ Comprendre pourquoi le droit à la déconnexion est un vrai enjeu de santé au travail
- ☞ Maîtriser le vocabulaire : hyper connexion, sur connexion, épuisement professionnel, burn out...

2. Repérer les situations à risques liées à l'hyper connexion

- ☞ Identifier une situation d'hyper connexion : repérer les signaux d'alerte
- ☞ Bien comprendre les différences entre « disponibilité » et « hyper connexion »
- ☞ Comprendre le rôle d'alerte des acteurs internes : le management, les IRP, le service RH, les collaborateurs
- ☞ Connaître les acteurs externes : services de santé au travail, inspection du travail, CRAM, organisations syndicales

Angle organisationnel

1. Comment pallier à l'hyper connexion

- ⇒ Introduire le droit à la déconnexion dans l'entreprise
- ⇒ Rechercher un accord sur le droit à la déconnexion
- ⇒ Élaborer une charte d'application du droit à la déconnexion.

- **Une charte : pour quels objectifs ?**

L'équilibre des temps de vie : les nouvelles normes tacites du travail

La double revendication de régulation et d'autonomie dans l'organisation du travail

La double dimension technique et relationnelle : l'éthique professionnelle de l'usage des TIC

- **Pratique : Comment réagir face à une situation d'hyper-connexion ?**

Quelles réactions adopter face à une situation d'hyper connexion ?

Identifier les responsabilités pour mettre en place les actions correctives

Connaître les risques pour l'employeur qui ne réagit pas Qui prévenir en dehors de l'entreprise ?